

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 19 prononçant pour une durée d'un mois la fermeture des hôtels Cristal, rue d'Abyssinie, et de l'Europe, place Ménélick.

n° 19

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 530 du 31/01/1941

Date de publication
8 janvier 1941

Date du numéro
31 janvier 1941

VISAS

Le Gouverneur de la (ôte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septem bre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu les procès-verbaux n° 1-S du 4 janvier 1941 du chef du Service de la sûreté et n° 2-S de la même date de l'inspecteur spécial Audibert,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est prononcée pour une dureé d'un mois la fermeture des hôtels Cristale, rue d'Abyssinie, et de l'Europe, place menelick.

Art. 2. — Le présent arrêté qui present effet du 8 janvier inclus au 7 février inclus sera affiché à la porte des établissent pendant toute la durée de la fermeture et sera communiqué partout où besoin sera.

NOUAILIETAS